

# LIMALONGES

## PROCES VERBAL

### *SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2022*

Le dix neuf avril deux mil vingt-deux, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de La Cendille, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Monsieur Alain Biraud 1er adjoint

Date de convocation du conseil municipal : 12 avril 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Léoment Nathalie, Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile, Niot Jean-Marc, Guillaud Philippe, Machy Didier, Biraud Alain, Stoffel Claude, Nicolas Christian

**Absents excusés** : Machet Annette, Bonnisseau Milica

**Absents** : Albert Nicolas

**Secrétaire de séance** : Nadia Bouyer

***Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2022 est adopté à l'unanimité.***

#### **✚ Inventaires des zones humides - Groupe d'acteurs locaux - Désignation des membres.**

**2022/580-642**

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUi-H), les communes doivent faire l'objet d'un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager. La réalisation de cet inventaire, conformément aux dispositions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui couvrent Mellois en Poitou, à savoir :

- Le SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin,
- Le SAGE Boutonne,
- Le SAGE Charente,
- Le SAGE Clain

implique que la commune de **LIMALONGES** mette en place un **groupe d'acteurs locaux** d'une quinzaine de personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire.

La composition du groupe de travail doit être la suivante selon les « modalités d'inventaires des zones humides et du maillage bocager des SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, Boutonne, Charente et Clain » :

- un ou plusieurs **élus** dont le maire (ou son représentant),
- un élu du **Syndicat de rivière** (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant ...
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière.

- Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple :
  - Un représentant de la **CLE** ou de la **cellule animation de la CLE**
  - Un représentant de l'**ONEMA**

Des volontaires se sont présentés à la suite de l'article dans le bulletin municipal. Pour compléter la liste Mme le maire a contacté des personnes connaissant le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Biraud, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **désigne** comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides et du maillage bocager :

- Annette Machet, maire
- Nadia Bouyer, adjointe au maire
- Nathalie Léoment, adjointe au maire
- Philippe Bertaud, agriculteur Bio
- Jean-Pierre Boutin, agriculteur retraité
- Thierry Quintard, agriculteur
- Franck Moraud, agriculteur
- Philippe Joly, chasseur
- Christian Pasquet, randonneur et agriculteur
- Nelzir Morisset, ancien maire et postier,
- Hervé Guillaud, agriculteur retraité
- Jean-François Betin, espaces verts
- Michaël Meunier, employé municipal
- Jean-Jacques Monturier, randonneur
- Jean Depreville, Président du SBCP Syndicat de rivière
- Marie Ledroit, technicienne, syndicat de rivière
- Etienne Debenest, représentant d'une association de protection de la nature
- Aurélie Hugues, DDT service eau et environnement
- 1 représentant d'une association de pêche
- Monsieur le représentant de la **CLE** ou de la **cellule animation de la CLE**
- Monsieur le représentant du Service Départemental de l'**ONEMA 79**

#### **Devis : logiciel cimetière – plans par drone**

Valérie Deschamps, responsable de la commission « cimetière » expose les propositions de la dernière réunion de la commission :

La commission cimetière propose de choisir le logiciel Améthyste Horizon Cloud de la société JVS. Ce logiciel est une option du logiciel principal utilisé dans notre mairie. Il permet un accès externe, il sera possible depuis le site internet de retrouver l'emplacement d'un défunt.

Il est nécessaire d'avoir un plan précis du cimetière. Il sera fait grâce à une photo aérienne prise par drone.

La commission cimetière propose de choisir le devis de la société UKKO, dont le montant est inférieur à celui de la société JVS pour une prestation équivalente.

Logiciel : JVS	720 €	Frais annuel : 631.20 €
Plan par drone : UKKO	1 330 €	

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 55